



# MAIRIE D'YMONVILLE

## COMpte Rendu Du Conseil Municipal DU 25 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq octobre à 20h30,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.**

<b><i>DATE DE CONVOCAATION</i></b>	Le 15 octobre 2021
<b><i>PRESENTS</i></b>	M. Laurent CASSONNET (Maire), M. Frédéric COUDIERE (1 <sup>er</sup> adjoint) M. Fabien EUGENE (2 <sup>ème</sup> adjoint), M. Pascal CANARD, Mme Ophélie DEROSIER, M. David KAMMER, M. Edouard BRETON, M. Laurent DELARUE, M. Joël BRULE, M. Bernard DECARRIERE
<b><i>ABSENTS EXCUSES</i></b>	Mme Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à M. Fabien EUGENE
<b><i>ABSENTS</i></b>	
<b><i>NOMBRE DE MEMBRES</i></b>	En exercice 11 Présents 10 Votants 11
<b><i>SECRETAIRE DE SEANCE</i></b>	Mme Ophélie DEROSIER
<b><i>SESSION</i></b>	Ordinaire

Monsieur Le Maire accueille Monsieur le Député Philippe VIGIER à 20h30.  
Monsieur Philippe VIGIER nous a proposé de rencontrer le conseil municipal pour un échange sur l'actualité nationale, son rôle à l'Assemblée Nationale et sa relation avec les élus locaux de sa circonscription.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2021
2. Projet d'enfouissement des réseaux aériens 2022
3. Projet SAS Beauce Energies : avis sur l'épandage des digestas
4. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
5. Décision modificative n° 3 (Budget principal)
6. Convention d'adhésion FSIAREP
7. Fonds de solidarité pour le logement 2021
8. Autorisation mandatement de la facture BUBENDORF
9. Divers
10. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.

Mme Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur Le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession :

Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à Fabien EUGENE

10 membres du conseil municipal sont présents. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L2121-2 du CGCT, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'examen de 2 nouvelles délibérations :

9- Stérilisation et identification de 4 chats errants supplémentaires

10- Extinction de créance budget principal

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## **2- PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS 2022 RUES DES ECOLES ET DES VIGNES**

**Délibération 2021-10-01**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rues des Ecoles et des Vignes à YMONVILLE, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2022.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

### **1. Exécution des travaux :**

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
<b>Distribution Publique d'Électricité</b> (Article L5212-26 du CGCT)	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	88 000 €	80%	70 400 €	20%	17 600 €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	80%	- €	20%	- €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	82 000 €	100%	82 000 €	0%	- €
<b>Génie civil de communications électroniques</b> : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité*	48 000 €	0%	- €	100%	48 000 €
<b>Éclairage public</b> (Article L5212-26 du CGCT)		ENERGIE Eure-et-Loir	35 000 €	80%	28 000 €	20%	7 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>253 000 €</b>		<b>180 400 €</b>		<b>72 600 €</b>

\* La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maitrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir. Plus globalement, les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet de conventions particulières préalables au lancement des travaux entre la collectivité et les opérateurs de télécommunications concernés.

## **2. Frais de coordination :**

La collectivité est redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution forfaitaire d'un montant de 3 680,00 € représentative des frais de coordination des travaux.

### **En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **approuve** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2022, et **s'engage** à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération, et **s'engage** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- **s'engage** à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- **s'engage** à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution forfaitaire d'un montant de 3 680,00 € représentative des frais de coordination des travaux.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

## **3- PROJET SAS BEAUCE ENERGIES : AVIS SUR L'EPANDAGE DES DIGESTATS**

### **Délibération 2021-10-02**

Frédéric COUDIERE et Edouard BRETON directement impliqués ne prennent pas part au débat et au vote.

Ce projet est mené par la SAS BEAUCE ENERGIES regroupant 4 agriculteurs. La commune d'Ymonville de part sa proximité avec l'ouvrage et le plan d'épandage est concernée par ce projet.

La décision finale ressort de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir qui sollicite le conseil municipal à émettre un avis sur le projet.

Suite à la présentation du 20 septembre 2021 par la SAS BEAUCE ENERGIES, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE un avis favorable** sur le projet d'installation d'une unité de méthanisation agricole de matières végétales brutes située route départementale 22 à Prasville, projet comportant un plan d'épandage de digestats sur les 9 communes dont Ymonville.

## **4- ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57**

### **Délibération 2021-10-03**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 8 novembre 2021 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune d'Ymonville au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022 ;

Destinée à être généralisée (hormis pour les budgets sous M4), la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **d'adopter**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- **d'autoriser** le Maire à signer la future convention entre la commune et l'État portant l'expérimentation du compte financier unique ;
- **de préciser** que la nomenclature M57 s'appliquera au budget suivant :
  - \* Budget principal 256
- que l'amortissement obligatoire<sup>1</sup> des immobilisations (compte 204 « subventions d'équipement versées ») acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- **de maintenir** le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **de constituer** une provision dès l'apparition d'un risque avéré, en cas de dépréciation de la valeur d'un actif, d'ouverture d'une procédure collective et de créances irrécouvrables (lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, et /ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;  
Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.
- **d'apurer** le compte 1069 (le cas échéant) par un mandat d'ordre mixte au compte 1068 (Le compte 1069 « reprise sur l'excédent capitalisé – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » est un compte budgétaire créé au plan de compte M14 à l'occasion de réformes budgétaires et comptables afin de neutraliser l'impact budgétaire de la première application des règles de rattachement des charges et produits à l'exercice. ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 5- **DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

### **Délibération 2021-10-04**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative numéro 3 sur le budget principal

Section de fonctionnement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 615221	Autres EPL - Bâtiments et installations	- 5 293 €	
D 673	Titres annulés sur exercices antérieurs		4 285 €
D 6542	Créances Eteintes		1 008 €
		- 5293 €	5 293 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette décision modificative n° 3 du budget principal (256)

## 6- **CONVENTION ADHESION FSIAREP**

### **Délibération 2021-10-05**

Monsieur le Maire informe que le Département a décidé le 3 juillet 2020 de réviser la convention FSIREP afin de l'actualiser juridiquement et redéfinir l'appellation pour intégrer plus clairement le financement des travaux de distribution.

Le FSIREP devient le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux (FSIAREP). Cette nouvelle convention ouvre les mêmes droits que l'ancienne, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable.

La base de calcul est identique soit une redevance annuelle de 0.07 € par mètre cube d'eau vendu (Base 2020) réactualisée chaque année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après débat,

- **APPROUVE** la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

## 7- **FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2021**

### **Délibération 2021-10-06**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune afin d'aider les personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **REJETTE** la demande de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2021.

## **8- AUTORISATION MANDATEMENT DE LA FACTURE BUBENDORFF**

### **Délibération 2021-10-07**

Vu les travaux commandés le 31 août 2021 par la mairie d'Ymonville et réalisés le 5 octobre 2021 à la mairie d'Ymonville par la société BUBENDORF pour la réparation de 3 volets roulants,  
Vu la facture n° 9828710 du 5 octobre 2021 émise, par erreur, par la société BUBENDORF au nom de la  
Secrétaire de mairie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le mandatement de la facture de la société BUBENDORF n° 9828710 du 5 octobre 2021 d'un montant de 408.33 € HT soit 480.00 € TTC par la mairie d'Ymonville sur le budget principal.

## **9- STERILISATION ET IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS : RAJOUT DE 4 CHATS ERRANTS SUPPLEMENTAIRES**

### **Délibération 2021-10-08**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-1,  
Vu le Code rural et de pêche maritime, et notamment ses articles L. 211-27, L.212-10 et L. 212-11,  
Considérant que Monsieur le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification,  
Vu la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2021 signée le 28 juin 2021 relative à la stérilisation et l'identification des chats errants,  
Vu la délibération n° 2021-07-08 du conseil municipal,  
Considérant que le nombre de chats errants sur le territoire pour l'année 2021 est estimé à 14 chats au lieu de 10,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la Commune d'Ymonville à verser à hauteur de 50 % des frais d'identification et de stérilisation de 4 chats errants supplémentaires pour 2021 à la Fondation de 30 Millions d'Amis, pour un montant de 140 € (cent quarante euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **10- EXTINCTION DE CREANCE – BUDGET PRINCIPAL**

### **Délibération 2021-10-09**

Vu La demande du comptable public d'admettre en créance éteinte le Titre n° 140 émis sur l'exercice 2006 au nom de l'ex Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constater l'effacement de la dette d'un montant de 1 007.36 €
- **DIT** que cette dépense est inscrite à l'article 6542 du budget principal

## **11- DIVERS**

### - Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations. Ce sont les communes, les EPCI et les départements qui en sont les bénéficiaires. Il s'agit pour les communes de définir un taux, fixant la part de l'assiette revenant à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le taux en vigueur de la taxe d'aménagement communale est de 3,9 %.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité,

\* PROPOSE de réactualiser la taxe d'aménagement communale au taux de 2,5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ce taux sera voté lors du prochain conseil communautaire pour être applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### - Proposition d'acquisition du terrain cadastré Section D n° 224

Monsieur le Maire informe avoir contacté le propriétaire par courrier en lui proposant l'acquisition de 250 m<sup>2</sup> du terrain cadastré Section D n° 224 pour un montant de 2 500.00 €. Monsieur le Maire attend le retour du propriétaire.

### - Commémoration du 11 novembre 1918

Monsieur le Maire informe que la commémoration du 11 Novembre 1918 aura lieu le jeudi 11 novembre 2021 à 10h30. Un vin d'honneur, soumis au pass sanitaire, sera servi à la salle multi-activités à l'issue de la cérémonie.

### - Repas des aînés

Monsieur le Maire confirme que le repas des aînés aura lieu le samedi 11 décembre 2021 et propose de réunir la commission « Fêtes et Cérémonies » pour l'organisation. Rendez-vous pris le jeudi 4 novembre 2021 à 18h30.

### - Présentation du livre « Le Curé de Chantenay » par Alain DENIZET

Monsieur le Maire informe du succès de la présentation du livre par son auteur le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la salle des fêtes. M. Alain DENIZET a remercié la municipalité pour son accueil.

### - Avancée des travaux de la Fibre Optique

Monsieur le Maire informe l'installation de l'armoire Fibre Optique Rue du Stade à côté du relais Télécom.

### - Avancement des travaux BORALEX

M. Fabien EUGENE prend la parole pour expliquer l'avancement de la construction du poste de transformation. L'entreprise réalise en ce moment les travaux de fondation.

### - Commande d'une cartographie du cimetière

Monsieur le Maire informe avoir passé commande auprès de la société AXEVOL pour la réalisation de la cartographie du cimetière, qui permettra l'intégration du plan sur SIG Infogéo28. Le devis signé est d'un montant de 950 € HT soit 1 140 € TTC.

## **TOUR DE TABLE**

**Laurent DELARUE** signale une recrudescence des rats aux abords du village. Monsieur le Maire en prend acte et propose de patienter pour en mesurer l'évolution.

**Pascal CANARD** rend compte de sa participation à l'AG d'Energie Eure et Loir du 11 octobre 2021.

**Edouard BRETON** repose la question du distributeur de pains suite à l'arrêt de la tournée des Etablissements DEPUILLE au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Monsieur le Maire demandera au Restaurant A l'Etoile quel service souhaite-t-il proposer à l'avenir.

## **12- CLOTURE DE SEANCE**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15**